

19^{ème} Open International de Vandœuvre

18 au 22 décembre 2022

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

Le club Vandœuvre-Echecs organise son 19^{ème} Open International d'Échecs, du 18 au 22 décembre 2022, au Parc des Sports, rue de Gembloux, 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY.

L'Open se déroule en 4 tournois (A, B, C, D). Les tournois A, B, C homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n°56789, 56790 et 56791, ainsi que par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Les parties jouées lors des différents tournois seront comptabilisées pour le Elo FIDE de janvier 2023.

Cet open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement et tenue vestimentaire corrects exigés**
- Être licencié A pour la saison en cours à la Fédération Française des Echecs ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Depuis le 30 mars 2022, les joueurs et joueuses évoluant auprès de la FIDE avec le code RUS (Russie) ou BLR (Biélorussie) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipe ou individuelles homologuées par la FFE (article 1 des Règles des Compétitions Fédérales).

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur.

La répartition des joueurs dans les trois tournois se fait de la manière suivante :

- Tournoi A : joueurs ayant un classement Elo de 1900 et plus ;
- Tournoi B : joueurs ayant un classement Elo de 1300 à 1999 ;
- Tournoi C : joueurs ayant un classement Elo de 1599 et moins (tournoi de 8 rondes sur 3 jours, du 20 au 22 décembre).

Aucune dérogation n'est possible.

Le classement pris en compte est le dernier classement Elo publié au 1^{er} décembre 2022. Les joueurs classés dans les tranches qui se chevauchent font le choix de leur tournoi.

Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

L'open est composé d'un quatrième tournoi « D », non-homologué, réservé à tous les joueurs débutants, non-classés, licenciés ou non. L'inscription est gratuite. L'organisateur offrira la licence B de la FFE aux participants non-licenciés. Le tournoi se déroulera en parties rapides, jeudi 22 décembre, de 10h (inscription sur place à 9h45) à 13h.

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88^{ème} Congrès de Goynuk et entrées en application le 1^{er} janvier 2018). Les appariements se font au système Suisse intégral pour tous les tournois. Ils sont assistés par le logiciel PAPI (version 3.3.6) conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 2 heures après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs ayant pointé sur place avant midi.

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de :

- 90 min + 30s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans les tournois A et B ;
- 50 min + 10s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans le tournoi C ;
- 15 min KO par joueur dans le tournoi D.

Article 4 : Horaires

Tournois A et B

Pointage le dimanche 18 décembre 2022 avant midi.

Ronde 1 : 18/12 à 12h30

Ronde 2 : 18/12 à 17h30 *

Ronde 3 : 19/12 à 10h00

Ronde 4 : 19/12 à 16h00

Ronde 5 : 20/12 à 10h00

Ronde 6 : 20/12 à 16h00

Ronde 7 : 21/12 à 10h00

Ronde 8 : 21/12 à 16h00

Ronde 9 : 22/12 à 9h30

(* la ronde 2 pourra possiblement être décalée à la fin de la finale de la Coupe de Monde de Football – qui commence à 16h - si la France est en finale)

Tournoi C

Pointage le mardi 20 décembre 2022 avant midi.

Ronde 1 : 20/12 à 12h30

Ronde 2 : 20/12 à 15h00

Ronde 3 : 20/12 à 17h30

Ronde 4 : 21/12 à 10h30

Ronde 5 : 21/12 à 14h00

Ronde 6 : 21/12 à 16h30

Ronde 7 : 22/12 à 9h30

Ronde 8 : 22/12 à 12h00

Tournoi D : de 10h à 13h jeudi 22 décembre 2022.

Remise des prix commune pour les 4 tournois : le jeudi 22 décembre 2021 vers 16h00.

Article 5 : Forfaits et Bye

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nulle apporte les feuilles de partie signées à l'arbitre de son tournoi. Les résultats pourront être inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultats développée par M. Pascal Aubry.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure de début effectif de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la DNA FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur des tournois A, B ou C pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 6 : Droits d'inscription et Prix

Tournoi A et B :

- Adultes : 56€ (66€ à partir du 01/12/22)
- Jeunes : 28€ (33€ à partir du 01/12/22)
- Gratuité pour les GMI, GMf, MI, MIf et jeunes de l'équipe de France/pôle espoir

Tournoi C :

- Adultes : 40€ (50€ à partir du 01/12/22)
- Jeunes : 20€ (25€ à partir du 01/12/22).

Tournoi D : Gratuit.

Le paiement de l'inscription doit être effectué par virement ou chèque avant le tournoi. L'organisateur est libre d'accepter ou de refuser au pointage tout joueur non inscrit.

La liste des prix sera affichée avant la ronde 5. Tous les prix sont attribués à la place réelle (pas de partage).

Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.

Article 7 : Classement et Départages

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0 point). Le système de départage utilisé sera tiré au sort par les arbitres immédiatement après la dernière partie de la dernière ronde, et ce parmi les trois combinaisons suivantes :

- Buchholz Tronqué 2 (somme des scores ajustés des adversaires diminué des deux plus mauvais) puis Performance
- Cumulatif puis Performance
- Kashdan (victoire à 4 points, nulle à 2 points et défaite à 1 point) puis Performance

Article 8 : Nulles par consentement mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du Joueur d'Echecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Les nulles par consentement mutuel sont interdites dans tous les tournois. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par un double forfait (F-F). **Les joueurs sont tenus de faire appel à un arbitre afin de faire valider devant l'échiquier les autres nulles.**

Exemples de nulle possibles devant être validées par l'arbitre :

- Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu ;
- En cas de tripe répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise et sans mouvement de pion, **et sur demande correcte du joueur au trait auprès de l'arbitre.**

Article 9 : Appareils électroniques & mesures antitriche

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, il est interdit à un joueur d'avoir sur ou avec lui pendant la partie quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, ordinateur, écouteurs Bluetooth, etc.).

Des contrôles aléatoires avec un détecteur de métaux seront effectués.

Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire sera déclaré gagnant.

Il est donc vivement conseillé aux joueurs de laisser chez eux, ou à l'hôtel, ou dans leur voiture ces appareils. Pour les joueurs venant malgré tout au tournoi avec un téléphone : une boîte (non fermée et non surveillée et pour laquelle l'organisation décline toute responsabilité) sera présente à l'entrée de la salle pour le déposer. Et un système de stockage payant (2 euros) sera disponible à la buvette.

En outre, la diffusion sur internet des parties retransmises via les échiquiers DGT sera différée.

Article 10 : Conduite des joueurs

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants (joueurs et spectateurs).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (**y compris après les rondes**).
- Il est formellement interdit à tout joueur de stationner dans la salle d'analyse pendant sa partie. Tout joueur peut cependant la traverser sans s'y attarder pour aller à la buvette.
- Prière est faite aux joueurs d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (AFE2 / Arbitre Internationale).

Arbitres adjoints : Valentin BATTISTELLA (AFO2), Christian BRACQ (AFE1 / Arbitre FIDE), Anastasia SAVINA (AFE1 / Arbitre FIDE).

Numéro de téléphone à appeler en cas d'imprévu : 06.33.75.23.01.

Article 12 : Appels

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde des tournois A et B. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est présidée par l'organisateur (Gérard Simon, président de Vandœuvre-Échecs) et comprend nécessairement l'un des arbitres ainsi que trois joueurs (dont au moins un joueur ou une joueuse de chacun des tournois A et B). Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission est décisive.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 13 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'Échecs. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 14 : Médias

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et les parties des premiers échiquiers seront filmées et retransmises. Le tout pourra être publié sur internet par l'organisateur. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à ces diffusions.

Article 15 : Responsable sécurité

Le responsable sécurité/médical est le président de Vandoeuvre-Echecs, Gérard Simon.

L'organisateur

Gérard SIMON
Président Vandoeuvre-Echecs



L'arbitre principale

Loriane LEBRET

